

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025

Sommaire

- I. Le cadre général du Compte Financier Unique (CFU)
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les résultats de l'exercice 2025

I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif (produit par l'ordonnateur) et au compte de gestion (qui émane du comptable public).

Il répond aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux entités publiques locales appelées à gérer des compétences de niveau régional, départemental et communal.

Il vise à favoriser la transparence, la lisibilité et à la fiabilisation des l'informations financières, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le CFU est entièrement dématérialisé, ce qui améliore l'efficacité des services.

L'expérimentation ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, a permis à la commune de Bois d'Ennebourg de voter son premier compte financier unique portant sur l'exercice 2023.

Les dispositions de l'article 205 de la loi de finances pour 2024 sécurise la situation des expérimentateurs du CFU au-delà de 2024 et introduit un délai de mise en œuvre du CFU de trois exercices (2024, 2025, 2026) pour les autres entités.

La commune de Bois d'Ennebourg poursuit donc la mise en œuvre du CFU sur l'exercice 2025 pour son budget.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bois d'Ennebourg et sera disponible sur le site internet de la commune www.boisdennebourg.fr.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats de dépenses et titres de recettes de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 a été approuvé le 09 mars 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture au public.

❖ ELEMENTS DE CONTEXTE

La Commune de Bois d'Ennebourg est membre de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

L'école Primaire Du Bois Tison de Bois d'Ennebourg fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé avec l'école élémentaire de la commune de Bois-l'Évêque.

Le fonctionnement et l'entretien des écoles communales et du foyer rural (salle des fêtes) de Bois d'Ennebourg ainsi que les services de restauration scolaire et de garderie périscolaire sont gérés par le SIVOM du Bois Tison. Ce dernier est également chargé d'assurer le transport des élèves des écoles communales entre les deux communes membres.

❖ LA STRUCTURE BUDGETAIRE

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Si un excédent est dégagé de cette section, il doit en priorité couvrir l'éventuel déficit de la section d'investissement (art. L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

2) La section d'investissement :

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses ont trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune : soit toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

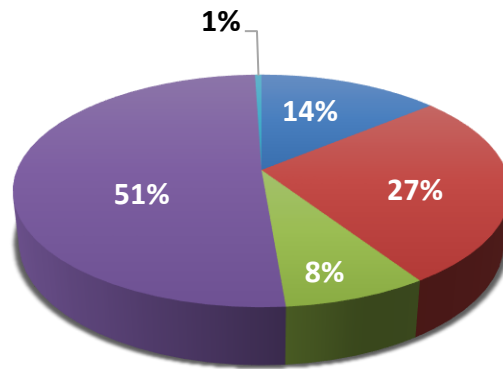
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent notamment aux charges de gestion courantes composées :

- de l'entretien et des consommations des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées ([chap. 011](#)),
- des salaires et charges du personnel communal ([chap. 012](#)),
- des indemnités des élus, des subventions versées au CCAS et aux associations, les participations aux organismes de regroupement auxquels la commune adhère ([chap. 65](#)),
- des intérêts des emprunts contractés ([chap. 66](#)),
- du Fonds National De Garantie Individuelle De Ressources (FNGIR) qui permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année ([chap. 014](#)).

DEPENSES de FONCTIONNEMENT réalisées en 2025



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnels et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières dont intérêts emprunts

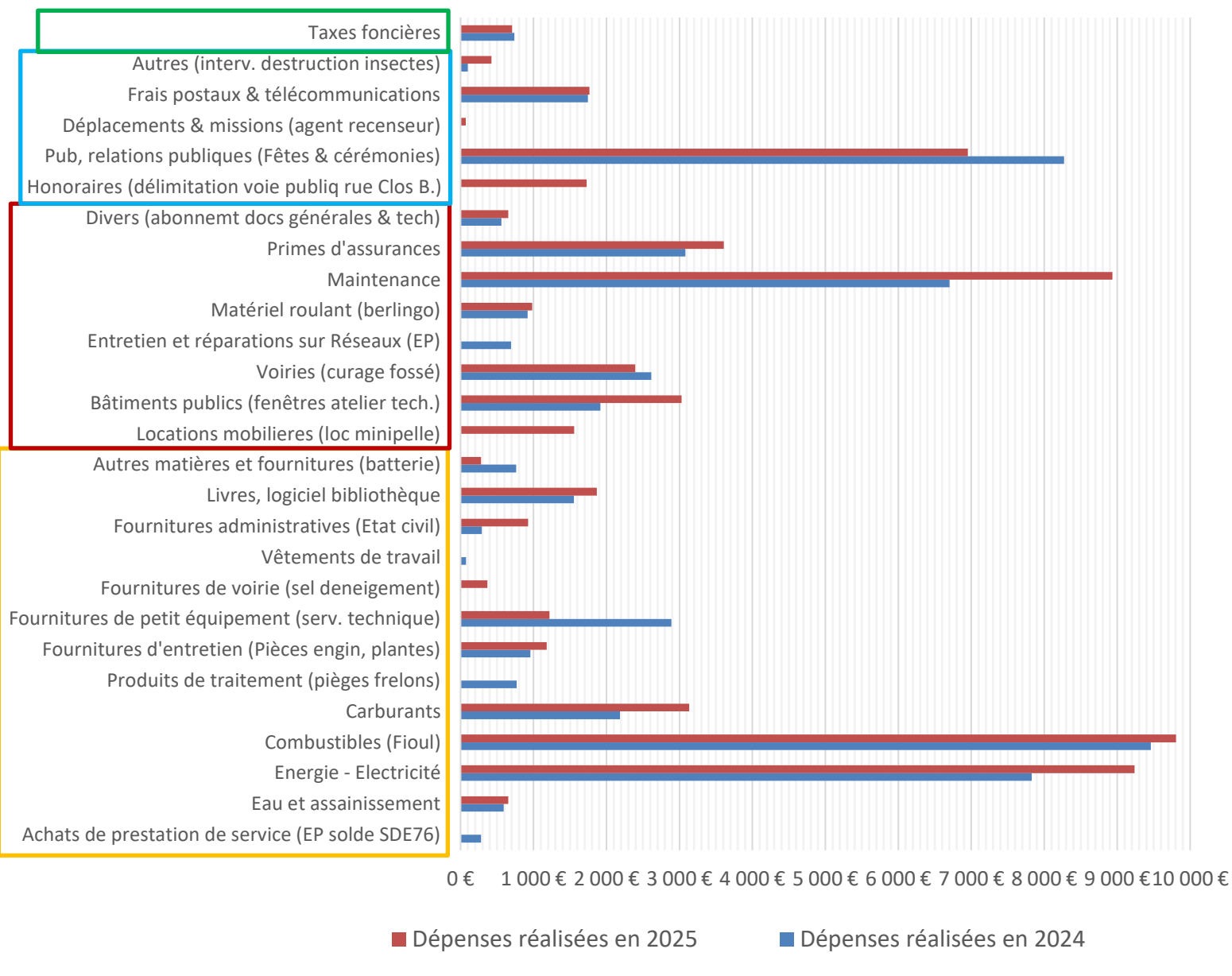
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux Evolution	Poids par chap.
011 - Charges à caractère général	54 985,68 €	61 482,57 €	12%	14%
60 - Achats et variation des stocks	27 644,78 €	28 672,16 €	4%	
61 - services extérieurs	16 481,75 €	21 160,91 €	28%	
62- Autres services extérieurs	10 120,15 €	10 943,50 €	8%	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	739,00 €	706,00 €	-4%	
012 - Charges de personnels et frais assimilés	103 404,72 €	117 567,12 €	14%	27%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	980,20 €	1 361,89 €	39%	
64 - Charges de personnel	102 424,52 €	116 205,23 €	13%	
014 - Atténuations de produits	35 004,00 €	35 004,00 €	0%	8%
65 - Autres charges de gestion courante	214 065,96 €	223 305,06 €	4%	51%
66 - Charges financières dont intérêts emprunts	2 575,06 €	2 221,29 €	-14%	1%
Total des dépenses réelles	410 035,42 €	439 580,04 €	7%	100%
042 - Opération d'ordre entre sections *	9 490,64 €	16 285,00 €	-	
Total des dépenses d'ordre	9 490,64 €	16 285,00 €	-	
Total des dépenses de fonctionnement	419 526,06 €	455 865,04 €	9%	

NB : les opérations d'ordre (identifiée par un *) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

➤ **Les Charges à caractère général (chapitre 011)**

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : fournitures d'eau et d'électricité, combustibles, frais de télécommunication, frais d'affranchissement, carburant, fournitures administratives, entretien et réparations des bâtiments, du matériel roulant et de la voirie, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les cérémonies et les animations, etc...

Chapitre 011 - Charges à caractère général



- 60 - Achats et variation des stocks
- 61 - services extérieurs
- 62- Autres services extérieurs
- 63 - Impôts, taxes et versements assimilés

En dépassement du budget initial, l'augmentation de 12 % des charges à caractère général en 2025 par rapport à l'année 2024 est essentiellement due :

- A l'augmentation des consommations de l'électricité sur l'éclairage public et borne marché (+ 50,86 %).
- Aux dépenses de carburant : + 43 % (2 183,42 € en 2024 et 3 133,19 € en 2025).

- A la location temporaire d'une pelle et d'un rouleau pour la réfection du chemin de la Grenouillette (+ 1557,14 €).
- Au changement des 2 fenêtres à baie coulissante à l'atelier technique municipal (+ 2881,63 €).

➤ **Les Effectifs de la collectivité et charges de personnel (chapitre 012)**

L'équipe de travail est constituée d'un agent d'entretien (4 heures/semaine), du personnel technique composé de deux agents intercommunaux : un temps complet (35h/semaine) et un temps non complet (17h30/semaine) et un personnel administratif à temps complet (35h/semaine).

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la collectivité est de **4 agents titulaires** pour un équivalent temps plein (ETP) de **2,61**.

63 - Impôts, taxes et versements assimilés

L'augmentation de 39% est liée à l'augmentation des charges Urssaf en matière de contribution solidarité autonomie (CSA), cotisations versées au Fonds national d'aide au logement (FNAL) et participation des employeurs à la formation professionnelle continue, contribution régionale à la formation professionnelle continue.

64 - Charges de personnel : + 13%

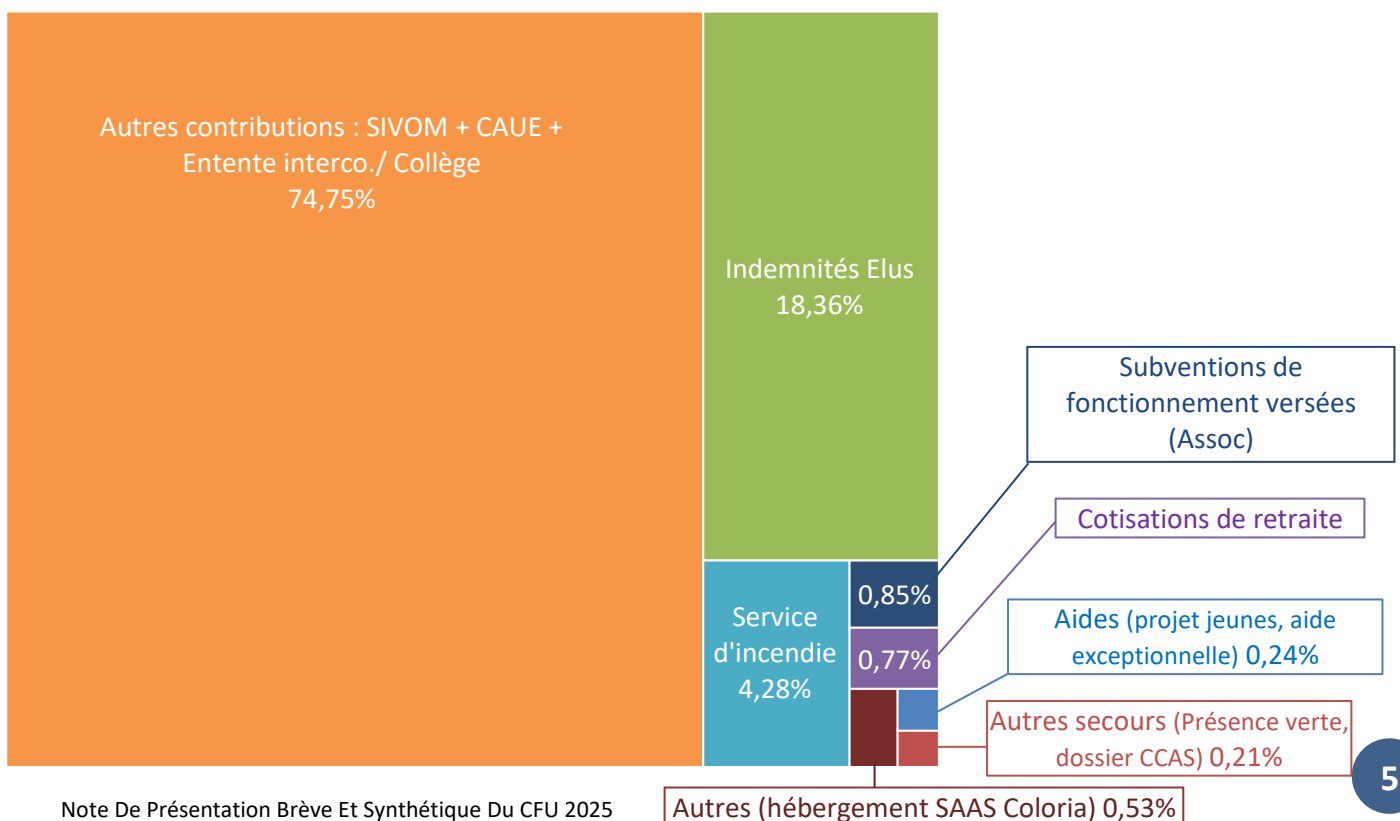
A partir du 1er janvier 2025, le taux de cotisation employeur à la CNRACL passe de 31,65 % à 34,65 %, avec des augmentations prévues jusqu'en 2028 (décret n°2025-86, publié le 30 janvier 2025, modifiant le taux de la cotisation d'assurance vieillesse pour les employeurs des fonctionnaires affiliés à la CNRACL).

➤ **Les Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Il s'agit principalement de la contribution de la commune au SIVOM Du Bois Tison, à l'Entente intercommunale des Collèges de Darnétal, des indemnités des élus, des contributions obligatoires au service d'incendie ainsi que des subventions versées aux associations.

L'augmentation globale de 4 % est le reflet de l'évolution progressive de la contribution de la commune au SIVOM Du Bois Tison qui supporte les augmentations des coûts des charges de fonctionnement et d'entretien.

Répartition des dépenses réalisées en 2025 par postes - (chap. 65)



➤ **Les charges financières (chapitre 66)** : Ce sont les intérêts des emprunts contractés.

En 2025, les dépenses de fonctionnement réelles représentent **439 580,04 euros** soit une hausse de **7 %** par rapport à 2024.

Les dépenses globales de fonctionnement totalisent 455 865,04 euros (dépenses d'ordre budgétaires comprises).

A noter : **51 %** des dépenses de fonctionnement proviennent des « Autres charges de gestion courantes » (dont **163 641 euros** soit 73,28 % de participation communale au SIVOM du Bois Tison), **27 %** des charges du personnels et frais assimilés et **14 %** des charges à caractère général.

- **Recettes de Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chap.70), aux impôts et taxes locaux (chap.73), aux dotations versées par l'État et aux diverses subventions reçues (chap.74).

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux Evolution	Poids par chap.
013 - Atténuations de charges	131,60 €	54,41 €	-59%	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 913,06 €	5 287,06 €	8%	1%
73 - Impôts et taxes	33 355,00 €	31 529,46 €	1%	68%
731 - Impositions directes	289 130,00 €	293 620,00 €		
74 - Dotations et participations	142 943,47 €	143 650,65 €	0%	30%
75 - Autres produits de gestion courante	4 968,45 €	4 865,12 €	-2%	1%
76 - Produits financiers	10,83 €	10,49 €	-3%	0%
Total des recettes réelles	475 452,41 €	479 017,19 €	1%	100%
002 - Excédent de fonctionnement reporté (solde antérieur)	83 596,27 €	115 523,02 €	38%	
Total des recettes de fonctionnement	559 048,68 €	594 540,21 €	6%	

➤ **Les atténuations de charge (chapitre 013)**

Forte diminution de 59 % par rapport à 2024 : Ces recettes proviennent de remboursements de rémunérations et charges de personnel en cas d'arrêts maladie et accident de travail, dans le cadre de l'assurance statutaire.

En 2025, le taux d'absentéisme est nul. Les 54,41 € perçus de l'assurance groupe RELYENS correspondent à un avoir sur l'appel de cotisation complémentaire de 2024.

➤ **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Ces recettes proviennent des produits de vente de concessions de cimetière, des redevances d'occupation du domaine public (les contrats d'achat photovoltaïque pour la Mairie et l'Atelier technique, la redevance d'Occupation du Domaine Public sur les réseaux de l'opérateur ORANGE).

La hausse de 8 % s'explique par une forte augmentation des renouvellements et acquisitions de concessions au cimetière (+2630 €), suite à l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière Ebène (optimisation du suivi et des relances des concessions échues) et à la procédure de reprise des concessions abandonnées (emplacements libres après reprise matérielle).

➤ Les impôts locaux et taxes (chapitre 73 et 731)

Ce chapitre représente **68 %** des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes dont la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

La commune a choisi de maintenir la fiscalité locale de 2024 en 2025. A noter que la commune ne peut agir que sur le taux de l'imposition et non sur les bases qui lui sont notifiées par l'Etat, les taux votés s'élèvent donc à :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 47,06 %
- Taxe Foncière non Bâties (TFNB) : 35,27 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 19,58 %

D'autres produits issus du Fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (FDPTADEMTO) pour les communes de moins de 5 000 habitants, du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et de l'attribution de compensation viennent compléter les produits liés aux impôts pour un montant total de 31 529,46 €.

➤ Les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74)

Ce chapitre représente **30 %** des recettes de fonctionnement.

Progression timide de la dotation globale de fonctionnement variant de + 1,28 % entre 2023 et 2024 à 1,44 % entre 2024 et 2025 à. Elle s'élève à **113 875 €** en 2025 :

- La progression de la dotation de solidarité rurale continue de ralentir avec **38 260 €** reçus en 2025 contre 37 290€ en 2024 (soit + 2,60 % en 2025 contre + 6,94 € en 2024 et + 8,39 % en 2023).
- La dotation nationale de péréquation qui avait fortement diminué en 2024 (- 4,03% avec 19 046 € perçu en 2024) peine à remonter avec + 0,27 % soit un montant de **19 098 €** en 2025.
- De même, la dotation forfaitaire des communes diminuée de 0,35 % en 2024 passe de 55 922 € à **56 517 €** en 2025 (+ 1,06 %).

➤ Les Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit des revenus générés par les locations des terres communales / fermages.

A noter que pour plusieurs dégrèvements de la taxe foncière ont été appliqué sur certaines parcelles :

- Au 1^{er} semestre 2025, au titre de la taxe foncière de l'année 2024 consécutif à des pertes de récoltes, suite aux inondations du 20/09/2024, pour montant total de 166 €.
- Et au 2^e semestre, au titre de la taxe foncière de l'année 2025 consécutif à des pertes de récoltes, suite à la grêle du 13/06/2025 pour montant total de 122 €.

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement représentent **479 017,19 euros** et stagnent avec **+1 %** par rapport à 2024 ; auxquelles il faut ajouter un excédent reporté de **115 523,02 euros** provenant de l'exercice 2024 et constituant l'épargne ou autofinancement.

Les recettes globales de fonctionnement totalisent donc 594 540,21 € soit une augmentation de 6 % par rapport à l'an passé.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de l'exercice, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour l'année 2025, cet écart représente un excédent de **+ 23 152,15 €**.

En rajoutant l'excédent cumulé des autres exercices, le solde de fonctionnement cumulé est en excédent de **138 675,17 €**.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement**

Les dépenses d'investissement correspondent notamment aux dépenses liées à des projets d'Investissement de la commune (chap. 21 et 23).

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux Evolution	Poids par chap.
21 - Immobilisations corporelles	7 451,16 €	91 372,07 €	1126%	74%
<i>Aménagement atelier (étagères) + Achat compresseur + Achat benne à terre avec attelage & lame</i>	5 767,20 €			
<i>Cuve à Fioul aérienne (Atelier)</i>	1 683,96 €			
<i>Cimetière - Reprise matérielle de 21 concessions abandonnées</i>		16 552,08 €		
<i>Grave pour Chemin de la Grenouillette (pt collecte déchets verts)</i>		11 632,86 €		
<i>Panneaux routiers + barrière Chemin de la Grenouillette + Eclairage Public - passage en Led</i>		15 614,96 €		
<i>Création et aménagement d'une réserve à incendie Rue de la Fondance</i>		44 848,92 €		
<i>Branchement neuf eau potable pour réserve à incendie Rue de la Fondance + Outillages pour atelier technique</i>		2 723,25 €		
Total des dépenses d'équipement	7 451,16 €	91 372,07 €	1126%	74%
16 - Emprunts et dettes assimilés	32 558,78 €	32 912,55 €	1%	26%
Total des dépenses financières	32 558,78 €	32 912,55 €	1%	26%
Total des dépenses réelles	40 009,94 €	124 284,62 €	211%	100%
041 - Opérations patrimoniales *	0,00 €	3 951,09 €	-	
Total des dépenses d'ordre *	0,00 €	3 951,09 €	-	
Total des dépenses d'investissement	40 009,94 €	128 235,71 €	221%	

NB : les opérations d'ordre (identifiée par un *) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2025 et réalisés sont :

- ✓ Cimetière - Reprise matérielle de 21 concessions abandonnées = 16 552,08 €
- ✓ La réfection du Chemin de la Grenouillette (point de collecte des déchets verts) = 11 632,86 €
- ✓ Installation de voirie : acquisition de nouveaux panneaux routier = 2 641,72 €
- ✓ L'achat d'une barrière pour Chemin de la Grenouillette (point de collecte des déchets verts) = 276,54 €
- ✓ Passage de l'ensemble de la commune en éclairage Led (éclairage public) = 12 696,70 €
- ✓ La création et l'aménagement de 3 réserves d'eau = 125 980,68 € > 1 réserve réalisée Rue de la Fondance fin 2024 pour un montant de 44 484, 92 € (en reste à réaliser) facturation reçue en 2025
- ✓ Branchement en eau potable de la réserve à incendie Rue de la Fondance = 1 734 €
- ✓ L'achat de matériel et outillage pour l'atelier technique municipal = 989,25 €
- ✓ Fonds de concours CCICV – Réfection de la Rue de la Grenouillette = 5 038,55 € > **réalisé fin 2025 : en reste à réaliser, facturation à recevoir en 2026.**

Le budget investissement est abondé par les dépenses des restes à reporter de l'exercice 2024 de **44 848,92 €**, relatifs à la réalisation de la réserve incendie Rue de la Fondance fin 2024.

En 2025, les dépenses réelles d'équipements représentent **91 372,07 €**.

Dépenses financières au chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : il s'agit du capital des emprunts contractés en euros souscrits auprès des établissements financiers (sans les intérêts qui sont des charges financières comptabilisées en fonctionnement au compte 661 « Charges d'intérêts ») pour le montant du capital de l'emprunt prévu dans le tableau d'amortissement joint au contrat d'emprunt bancaire.

En 2025, le capital des emprunts (art. 1641) dû s'élève à 32 912,55 €.

Avec un reste à réaliser de 5 038,55 €, **les dépenses globales d'investissement totalisent 128 235,71 €** (recettes d'ordre budgétaires et dépenses financières comprises).

• **Recettes d'Investissement** :

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ainsi qu'à l'autofinancement (chap.10) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (chap. 13).

En 2025, les recettes réelles d'investissement représentent **55 832,89 euros** soit une hausse de **68 %** par rapport à 2024.

Principalement en raison des subventions perçues par l'Etat et le Département concernant la réalisation de la réserve incendie Rue de la Fondance (Les Subventions d'investissement reçues -chapitre 13)

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux Evolution	Poids par chap.
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00 €	26 161,64 €	-	-
Etat	0,00 €	14 949,64 €	-	
Département	0,00 €	11 212,00 €	-	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	33 194,81 €	29 671,25 €	-11%	53%
FCTVA	3 623,95 €	3 489,72 €	-4%	

Taxe d'aménagement	7 803,65 €	2 181,53 €	-72%	
Excédent de fonctionnement capitalisés	21 767,21 €	24 000,00 €	10%	
Total des recettes réelles	33 194,81 €	55 832,89 €	68%	100%
040 - Opérations d'ordre entre sections *	9 490,64 €	16 285,00 €	-	
041 - Opérations patrimoniales *	0,00 €	3 951,09 €	-	
Total des recettes d'ordre *	9 490,64 €	20 236,09 €	-	
Total des recettes d'investissement de l'exercice	42 685,45 €	76 068,98 €	78%	
001 - excédent d'investissement reporté de N-1	69 864,52 €	72 540,30 €	4%	
Total des recettes d'investissement	112 549,97 €	148 609,28 €	32%	

NB : les opérations d'ordre (identifiée par un *) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

➤ Les Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 43 % des recettes réelles totales.

Le reste étant constitué de la taxe d'aménagement (en chute de 72 %) représentant 4 % des recettes réelles d'investissement ;

Et du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui est le remboursement d'une partie de la TVA payée sur la majeure partie des dépenses de travaux et achats d'investissement réalisées 2 ans auparavant.

En 2025, avec l'apport de l'excédent reporté de **72 540,30 euros** provenant de l'exercice 2024, **les recettes globales d'investissement totalisent donc 148 609,28 euros** (recettes d'ordre budgétaires comprises) et sans reste à réaliser.

➤ Les restes à réaliser à reporter en 2026 :

Recettes :		Dépenses :	
néant	0 €	Fonds de concours CCICV – Réfection de la Rue de la Grenouillette	5 038,55 €
Total des Recettes :	0 €	Total des Dépenses :	5 038,55 €

SOLDE Recettes – Dépenses : - 5 038,55 €

Les restes à réaliser, propre à la section d'investissement, sont des dépenses ou recettes certaines (*dépenses engagées juridiquement et comptablement et non mandatées / recettes notifiées*) mais non réalisées au 31 décembre 2025.

Le compte financier unique de 2025 enregistre donc moins de dépenses d'investissement que de recettes et l'on peut constater **un excédent d'investissement de 20 373,57 €**.

IV. RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Les résultats au titre de l'exercice 2025 sont les suivants :

Sections	Résultats antérieurs reportés (2024)	Solde des réalisations de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat de clôture / Solde 2025
Fonctionnement	+ 115 523,02 €	138 675,17 €	0,00 €	138 675,17 €
Investissement	+ 72 540,30 €	20 373,57 €	- 5 038,55 €	15 335,02 €
Total	+ 188 063,05 €	159 048,74 €	- 5 038,55 €	154 010,19€

L'exercice 2025 dégage un résultat global excédentaire de : 154 009,42 €

Affectation du résultat 2025 :

1) DETERMINATION DU RESULTAT CUMULÉ au 31/12/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2025	479 017,19 €
Dépenses de l'exercice 2025	455 865,04 €
Solde des réalisations de l'exercice 2025	23 152,15 €
Résultats antérieurs reportés	115 523,02 €
Soit Excédent reporté (ligne 002 BP 2025)	

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 :	138 675,17 €
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2025	76 068,98 €
Dépenses de l'exercice 2025	128 235,71 €
Solde des réalisations de l'exercice 2025	-52 166,73 €
Résultats antérieurs reportés	72 540,30 €
Soit Excédent reporté (ligne 001 BP 2025)	

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 :	20 373,57 €
--	--------------------

2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Solde des réalisations de la Section d'Investissement de l'ex. 2025	-52 166,73 €
RAR en recettes d'investissement de l'année 2025	0,00 €
RAR en dépenses d'investissement de l'année 2025	5 038,55 €
Solde d'exécution reporté	72 540,30 €

CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI :	15 335,02 €
---	--------------------

3) AFFECTATION DU RESULTAT

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 A AFFECTER :	138 675,17 €
Affectation obligatoire : couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté en fonctionnement :	138 675,17 €
Total affecté au c/1068 en 2026 :	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté R002 au BP 2026 :	138 675,17 €
Résultat reporté en investissement R001 au BP 2026 :	20 373, 57 €

Fait à Bois d'Ennebourg, le 10 mars 2026

Le Maire,
Laurent SOLER

